

2011-031

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FONTGOMBAULT

Nombre de Conseillers :

En exercice : 10

Présents : 9

Votants : 9

L'an Deux Mil Onze, le dix octobre à 20 H 30

Le Conseil Municipal de la Commune de FONTGOMBAULT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur TISSIER Jacques, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 26/09/11

Secrétaire : MME DEMICHELIS

Présents : MRS TISSIER. TREMOLET DE VILLERS. CHABOT. CONFOLANT. BLOUERE. DUPUY

MMES DEMICHELIS. REULIER. RENAUD

Absents excusés : MR DELAGE

Le projet de Ligne à grande vitesse Paris- Orléans – Clermont – Lyon (POCL) présente un intérêt de premier plan pour notre territoire.

En effet, la desserte de l'Indre est désormais inscrite dans l'ensemble des scénarios soumis par Réseau Ferré de France (RFF) au débat public. Les temps de parcours vers Paris seraient ainsi nettement améliorés, des liaisons rapides vers Lyon rendues possibles et le nombre de fréquences quotidiennes sauvegardées.

De surcroit ce projet permet de relier la ligne Paris – Orléans – Limoges – Toulouse (POLT) à la ligne nouvelle. Il offre ainsi une perspective à l'axe historique dont la modernisation constitue un enjeu majeur pour toutes les Régions qu'il dessert particulièrement au sud de l'Indre.

C'est pourquoi la Commune de Fontgombault, réunie en Conseil, s'associe au travail réalisé par Le Conseil Général et la Communauté d'Agglomération Castelroussine et demande :

- Un raccordement de la LGV POCL à l'actuelle ligne POLT au sud de Vierzon, permettant l'amélioration la plus significative de la desserte de l'Indre.**
- La confirmation de la desserte de l'Indre par 8 à 10 fréquences quotidiennes aller-retour en TAGV vers Paris.**

2011-031

- La prise en compte d'un raccordement de la ligne POLT à la LGC POCL en direction du sud-est tel que le prévoit le scénario Médian sur l'ensemble des scénarios soumis au débat public, notamment les scénarios Ouest, afin de rapprocher les territoires du Limousin et du Centre de l'Auvergne et du sud-est de la France.
- La prise en compte, dans ce projet, de la modernisation de la ligne POLT afin d'optimiser l'impact des raccordements entre les deux lignes pour l'ensemble des territoires desservis.
- L'étude par RFF des opportunités offertes par le raccordement de POLT à POCL pour la desserte du Limousin. En offrant des temps de parcours vers Paris analogues à ceux du barreau Limoges - Poitiers, en ouvrant la possibilité de rejoindre Clermont et Lyon et en réduisant massivement les investissements à réaliser, le projet POCL pourrait ainsi se substituer au barreau Limoges - Poitiers.
- L'inscription de ce projet dans la liste des lignes réalisables avant 2020 au sein du schéma National des Infrastructures de Transports (SNIT)

Fait et délibéré, les jour, mois et an que-dessus.
Pour extrait conforme.

Le Maire,

J. TISSIER



Certifie exécutoire
Transmis à la Sous-Préfecture le
Publié, affiché ou notifié le
Le Maire,



18 OCT. 2011